

ABONNEMENT.

SEMMER :	
En an. . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	9
PASTES :	
En an. . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annouer, la ligne . . . . .	20 c.
Reclames . . . . .	30
Faits divers . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

20 Mai 1882.

## BULLETIN

Nous trouvons dans deux journaux de Vienne, le *Tagblatt* et l'*Extrablatt*, une nouvelle affirmation de l'entente de toutes les puissances pour reconnaître que la question égyptienne doit être résolue par le concert européen.

C'est une réponse aux prétentions de M. de Freycinet qui, tout en voulant consulter les puissances, s'est engagé imprudemment à ne pas souscrire à certaines conditions, telle que l'intervention ottomane.

Le *Pester-Lloyd* croit que l'intervention des puissances a été limitée aux trois cas suivants : 1° Atteinte à la suzeraineté du Sultan ; — 2° Menaces contre la vie et les intérêts européens ; — 3° Violation des engagements pris envers les créanciers et suppression du contrôle financier.

Ce journal ne parle pas de la chute toujours possible du khédive, ce qui laisserait supposé que Tewfik est abandonné par l'Europe.

Mais ce ne sont là encore que des suppositions ; car il peut survenir tels ou tels événements qui nécessitent une action des puissances. Il ne faut voir dans ces conditions qu'un programme provisoire.

Deux faits certains se dégagent pour le moment de la situation, en attendant les autres complications.

Le premier, c'est que le Sultan exploite les événements dans le sens de ses prétentions panislamiques, et que ses prétentions sont appuyées par d'autres puissances ; le second, c'est que la France est seule à repousser d'ores et déjà, sans discussion, l'intervention turque associée à la sienne.

Nous trouvons dans le *Voltaire* une note qui a son importance, vu les attaches de ce journal. Nous la reproduisons comme une critique de la déclaration imprudente de notre ministre des affaires étrangères.

« A son arrivée à Berlin, notre ambassadeur, M. de Courcel, n'a pu voir M. de Bismarck, retenu au lit par des douleurs névralgiques qui l'empêchent de marcher et même de se tenir debout. Les télégrammes qu'il a envoyés à M. de Freycinet confirment de tous points les renseignements que nous avons donnés hier.

« Les puissances qui forment le concert européen laissent à la France et à l'Angleterre l'initiative d'une action en Egypte, mais à la condition que le *statu quo* ne sera pas menacé. Du moment où cette action paraîtrait de nature à porter atteinte à l'ordre de choses actuellement existant, elles reprennent leur liberté et se réservent de fixer comment cette intervention devra être faite, à quelle puissance cette mission devra être confiée et dans quelles conditions.

« Si, malgré la détente que les dépêches signalent dans la situation, cette éventualité ne pouvait être évitée, c'est à la Porte que les puissances, comme tout semble l'indiquer, donneraient mandat d'intervenir, et le Sultan a déjà désigné, à cet effet, le corps d'armée qui est en Syrie. »

Ainsi, de l'aveu du journal républicain, les puissances tiennent en réserve l'intervention de la Porte pour la faire succéder à la nôtre. M. de Freycinet a donc été souverainement aventureux à la tribune quand il s'est engagé publiquement à ne jamais souscrire à l'intervention ottomane.

Comment pourra-t-il s'y opposer, après avoir en même temps pris l'engagement contradictoire de ne rien faire sans l'avis du concert européen ?

Quoi qu'il décide maintenant, il se trouvera toujours en opposition avec l'un ou l'autre de ses engagements.

### Chronique générale.

La commission relative au mode de prestation du serment devant les cours et tribunaux a entendu le garde des sceaux, qui a défendu devant elle son projet de loi.

Au dire de M. Humbert, s'il est juste de respecter la liberté de conscience des jurés ou témoins qui ne reconnaissent pas l'existence de Dieu, il est également juste de respecter celle des gens qui ne se croient liés que par une formule sacramentelle et religieuse. Son projet établissant la faculté de la formule lui paraissait donc offrir toutes les formalités désirables.

Le garde des sceaux a, du reste, ajouté que la question étant pendante devant la cour de cassation, il serait peut-être convenable d'attendre sa décision.

Après M. Humbert, M. Delattre a défendu la formule qu'il avait proposée pour les témoins et qui est celle-ci : « Je donne ma parole, etc. » et celle qu'il demande pour le chef du jury : « Devant le peuple français, je déclare, etc. »

M. Lacôte, se plaçant à ce point de vue que le serment est un contrat passé entre l'individu et la société (?) a proposé que le serment fût prêté sous cette formule : « Je jure pour le bien de la patrie et de la liberté. »

Après discussion, la commission s'est arrêtée à la formule suivante : « Sur mon honneur et ma conscience, je promets — ou j'affirme... » (suivant qu'il s'agira du passé ou du futur).

Aucun geste ne sera exigé, et il ne sera placé aucun emblème religieux dans les salles d'audience ou d'instruction.

Le rapport sera lu aujourd'hui à la commission et probablement déposé en même temps sur le bureau de la Chambre.

Voici, d'après le *Rappel*, quelques renseignements sur les dispositions de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Waldeck-Rousseau, relative au droit d'association :

« Tous les membres, à l'exception de MM. Drumel, Dreyfus et Belon, acceptent le projet Waldeck-Rousseau, sous réserve de modifications de détails. Au contraire, ces trois derniers membres demandent des modifications plus profondes. »

On sait que le projet de M. Waldeck-Rousseau base l'exercice du droit d'association sur le droit commun ; mais il fait une exception au détriment des congrégations religieuses.

Aux termes de l'article 3, ces dernières sont déclarées illicites et devront voir liquider leurs biens :

« C'est cet article qui soulève les plus sérieuses difficultés. Un certain nombre de membres ont demandé l'application du droit commun aux congrégations, sous certaines conditions. Et c'est entre les deux systèmes que la Chambre aura à choisir.

« Dans leurs bureaux, MM. Jules Roche, Clémenceau et Camille Pelletan ont soutenu la nécessité, non-seulement de légiférer pour l'avenir, mais de liquider pour le passé la situation des congrégations. Celles-ci devant, d'après eux, être désormais interdites, il faudrait séculariser leurs biens en rendant aux donateurs ou héritiers des ayants-droit la part leur appartenant et en attribuant à l'Etat la part vacante, conformément au droit commun.

« Cette théorie a rencontré dans M. Ribot, au 40<sup>e</sup> bureau, une opposition très-vive. M. Ribot prétend que, contrairement à l'avis de M. Jules Roche, le droit commun n'autorise nullement cette attribution de biens à l'Etat. »

On lit dans l'*Union* :

« Vous ne savez peut-être pas ce que son avènement au ministère a coûté à M. de Freycinet, quel sacrifice immense il lui a fallu faire pour accepter ce poste ingrat de président du conseil des ministres. Ah ! il faut que ces républicains soient bien dévoués pour se résigner à de pareilles immolations. M. de Freycinet est un héros.

« Voici de quoi il s'agit :  
« Juste au moment où, selon la phrase consacrée, « la confiance de M. le Président de la République appelait M. de Freycinet au poste dont son indignité semblait devoir l'éloigner », la confiance non moins

### Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE

## CONGÉ DU CAPITAINE

Par Édouard GRIMBLOT.

XIX

AUDACE.

(Suite.)

Quand Montméral fut parti, Deris essaya son front où perlaient de grosses gouttes de sueur, et serra tendrement José contre sa poitrine.

— Bon père, fit celui-ci en lui rendant son baiser, vous paraissez tout ému.

— Oui, la vue de cet officier m'a fait mal. Il ressemble étonnamment à son père et les tristes souvenirs me sont revenus à flot.

— Ne trouvez-vous pas, dit le commandant, qu'il y a quelque chose d'étrange et d'incobérent dans ses paroles et son regard ? Il sait quelles obligations il vous a, et cependant c'est presque un ennemi qu'il vous regardait.

— Ah ! commandant, vous le savez, dit Deris en souriant avec amertume, la reconnaissance est pour certaines natures un fardeau lourd à porter et les services rendus vous font souvent des ennemis... Mais pardon, ajouta-t-il, mes équipages sont prêts.

Toutes les formalités sont-elles remplies, et puis-je partir avec mon fils ?

— Parfaitement. J'ai même obtenu hier soir une faveur nouvelle pour le condamné. Il partira en voiture au lieu de faire la route à pied, comme c'est l'usage, et votre voyage sera plus rapide.

— Mille fois merci, commandant, je ne sais comment reconnaître...

— Bah ! je suis très-heureux de vous obliger, monsieur Ruscada. Votre généreuse conduite pour René Montméral a payé à l'avance les petits services que j'ai pu vous rendre. Je ne suis pas son fils, moi, mais je ne suis pas ingrat.

Et le vieux commandant serra vigoureusement la main de Deris.

Quelques heures plus tard, la voiture qui emmenait le prisonnier prenait la route d'Oran, escortée par Deris et un de ses Arabes.

La tête de Deris se courbait parfois jusqu'à toucher les oreilles du magnifique cheval barbe qui lui servait de monture.

Puis il se redressait et son regard fouillait anxieusement tous les buissons de la route.

Tout à coup, le galop d'un cheval résonna derrière lui. Il se retourna vivement en portant la main aux pistolets que supportait le haut pommeau pointu de sa selle. Mais il ne les prit pas. Dans le cavalier qui courait derrière lui, il venait de reconnaître le Magobite qu'il avait laissé à Alger pour

exécuter ses derniers ordres.

— Eh bien ? fit-il quand celui-ci put le rejoindre.

— C'est fait !

— Le silo est fermé ?

— Oui ! Le iudi (juif) du Ghetto l'ouvrira dans huit jours et suivant les ordres jettera de la chaux sur les cadavres.

— Bien ! fit Deris en jetant un regard sur son bras blessé par le couteau d'Assaverte. Montméral parlait tout à l'heure d'apurement de comptes. Je solde aussi les miens. As-tu suivi le Français que je t'avais désigné ?

— Oui. Il est retourné au Ghetto et à la kasbah ; mais il n'a rien découvert. Je l'ai vu entrer ensuite à l'hôpital et il en est ressorti presque aussitôt. Là encore il n'a pas dû trouver ce qu'il cherchait.

— Où est-il allé en quittant l'hôpital ?

— Je l'ai suivi jusqu'au bazar d'El-Bec-Li. Il a acheté un cheval, une selle, une bride et des armes, et à dix heures il est parti.

— Où va-t-il ?

— Au Pays de la Poudre !

Deris, à cette réponse inattendue, eut un mouvement nerveux qui donna à la bouche de son cheval une saccade si brusque que celui-ci se cabra en hennissant de douleur.

— Au Pays de la Poudre, dis-tu ?

— Oui, seigneur. J'étais assis à la porte de son

hôtel et j'ai vu un des lascars du gouverneur lui remettre un papier ; je l'ai entendu lui dire : « Voici les lettres que vous avez demandées pour le caïd des Chambas et le chef du bureau arabe de Géryville. »

Pour comprendre l'émoi de Deris, il faut savoir que les Arabes nomment *Pays de la Poudre* le grand territoire compris entre le Tell et le Sahara oranais que commande ou pour mieux dire qu'essaie de commander le cercle de Géryville.

C'est une des régions les plus difficiles et les plus remuantes de la colonie. Les tribus qui y font incessamment des incursions sont nomades et belliqueuses. Ce sont les Touaregs, dont nous avons déjà parlé à nos lecteurs, et que l'assassinat du colonel Flatters et de sa mission vient de remettre si cruellement en lumière ; ce sont les Chambas, les Ouled-Zian-Cheick, les Hoggart, les Magobites, les Ouled-Ziani, les Derrays-Gherraba et tant d'autres dont le pillage est le principal moyen d'existence.

On peut cerner les Kroumirs et les Ouchtetas, il est presque impossible d'atteindre les Touaregs, car là ce ne sont plus des hommes que l'énergie de nos soldats et l'habileté de nos officiers doivent combattre, c'est la nature elle-même.

Les Touaregs (c'est le nom générique que l'on donne à ces peuplades) réfugiés au désert deviennent insaisissables et il serait bien long d'énumérer

grande de la maçonnerie écossaise appelait M. de Freycinet à s'affilier à la loge parisienne « le Libre Examen » dont son indignité, etc.

» Une délégation de cette loge qui, dit l'Événement, compte dans son sein un certain nombre de membres du Parlement, est venue, dimanche matin, prier M. de Freycinet de rendre une réponse définitive et de déclarer si, oui ou non, il voulait être franc-maçon écossais.

» M. de Freycinet a répondu que, certainement, il avait la plus vive sympathie pour l'œuvre maçonnique, dont son père avait été un dignitaire, mais que sa situation actuelle l'obligeait à ajourner sa détermination.

» Que de scrupules, mon Dieu ! pour un diplomate ; il est vrai qu'il l'est si peu, si peu !... »

Dès aujourd'hui on s'occupe, dit la Patrie, des décorations à accorder à l'occasion de la fête du 14 juillet. Une croix sera donnée à chaque préfet pour le candidat de son choix.

On annonce la mort à Auch de M. Marie, ancien membre de l'Assemblée constituante.

Le National reçoit de Montpellier une dépêche d'après laquelle un ouvrier italien a tué un ouvrier français au chantier de construction du chemin de fer de Riols.

Les ouvriers français ont parcouru les rues en chantant la Marseillaise et en criant : « Vengeance ! »

L'assassin est arrêté.

#### LA CONFISCATION LÉGALE.

Au sujet de la proposition Jules Roche, que nous avons appréciée hier à notre Bulletin, nous lisons dans le Français :

« Le Citoyen reconnaît que M<sup>r</sup> Freppel était dans la vérité en disant que la proposition de confiscation présentée par M. Jules Roche serait « tout simplement la négation, la ruine du principe de propriété. » Ce journal ajoute : « Où vous vous trompez, Monsieur Freppel, c'est sur la forme de la liquidation que les socialistes préparent à la propriété capitaliste — et qui ne sera rien moins que législative. Mais pour le reste, c'est-à-dire pour le fond, vous avez raison, mille fois raison. Votre prophétie se réalisera. »

Voilà ce qui s'appelle de la franchise, et avec ces citoyens de l'intransigeance, on sait au moins où l'on va, tandis qu'avec les faux libéraux de l'opportunisme...

#### ALGÉRIE et TUNISIE.

On écrit d'Alger :

« Depuis l'affaire du Chott Tigri, les dissidents avaient tenté à diverses reprises de se rapprocher de nos postes. La colonne Né-

les cadavres que nous a coûtés l'établissement d'Ouargla, notre station la plus avancée de ce côté.

Le relèvement des Chotts, qui a fait croire à la possibilité de la mer intérieure du Sahara — nous nous abstenons de nous prononcer dans cette question très-controversée — triomphera-t-il de ces résistances naturelles dont profitent les incommodes voisins de nos colons du Tell ? Il se peut, mais en attendant l'insurrection reste à peu près l'état normal de ce territoire.

Les fusils et les flissas y ont le pas sur la faux et la charrue, et le nom de « Pays de la Poudre » lui est justement appliqué.

C'est dans cette région, on le sait, que Deris avait été chercher ses co-associés pour le pillage de la ferme de Relisane, pillage qui avait servi de base à son immense fortune.

Quel but, quelle pensée pouvait conduire Montmériail dans ce pays ?

— Ce n'est plus seulement Landry, c'est Assaverte qui a parlé, se dit-il. Montmériail n'a pas que des soupçons, il a des certitudes. Il faut qu'il meure, et il mourra.

Quelques minutes après, Deris escortait seul la voiture du condamné.

Ses deux Magobites, munis d'instructions nouvelles, venaient de le quitter et s'enfonçaient dans le sud à la suite de Jean Montmériail.

(A suivre.)

grier et celle du commandant Marmet ont alors combiné leurs mouvements.

» Cette tactique vient d'être couronnée d'un entier succès. L'ennemi a pu être atteint et il a été culbuté à diverses reprises.

» Enfin, après une dernière attaque, il s'est enfoncé sur la route du Tafilalet, en laissant entre nos mains ses morts, ses blessés, de nombreux troupeaux, 200 tentes et le convoi qui avait été enlevé à la mission topographique du capitaine de Castries. »

Tunis, 18 mai.

A la suite de l'incendie qui s'était déclaré dans un entrepôt de bois de la Goulette, appartenant à un Italien, et qui fut éteint par des soldats français, le consul d'Italie a adressé une lettre au ministre résident, le priant de faire parvenir ses remerciements aux braves soldats qui se sont dévoués si courageusement en cette circonstance, sans montrer aucun esprit égoïste de nationalité.

Aujourd'hui, aura lieu la présentation de M. Krantz au Bey et la réception de la colonie française à la résidence.

On n'a reçu, ces derniers jours, aucune nouvelle du sud de la Régence.

#### ÉTRANGER

Constantinople, 18 mai, soir.

La Porte a télégraphié à ses représentants une circulaire répondant à la communication identique franco-anglaise du 16 mai, qui informait la Porte de l'envoi en Égypte des escadrons combinés anglo-français et conseillait à la Porte de s'abstenir de toute immixtion ou inhérence en Égypte, afin de ne pas compliquer la situation.

La circulaire commence par démontrer longuement les droits de souveraineté du Sultan sur l'Égypte. Le Sultan a seul le droit d'intervenir. Il veut le maintien du *statu quo* et l'affermissement de l'autorité du khédive.

La Porte reconnaît que les puissances occidentales, notamment la France et l'Angleterre, ont des intérêts en Égypte ; mais si ces intérêts sont menacés, la Porte doit être appelée en premier lieu à les protéger. La Porte est prête à s'entendre à cet effet avec toutes les puissances sur les mesures les plus efficaces à prendre.

La circulaire ajoute que l'intervention étrangère porterait atteinte au prestige du Sultan.

La Porte termine en chargeant chacun de ses ambassadeurs de communiquer cette circulaire au gouvernement auprès duquel il est accrédité, de lui en laisser copie, et d'employer tous ses efforts à écarter tout projet d'expédition navale dans les eaux égyptiennes.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 19 mai.

Peu d'affaires encore, la spéculation s'abstient, les capitaux de placement se tiennent à l'écart, somme toute la Bourse de ce jour voit se produire à l'ouverture des réalisations assez importantes sur nos rentes, ce qui influe sur le reste de la cote. Nos fonds publics sont lourds.

On cote 83.72 et 83.85 sur le 3 0/0, de 84, l'amortissable arrive à 84.02 ; sur le 5 0/0, on fait 117.02, 116.95 et 117.07.

Les sociétés de crédit éprouvent peu de variations sur la séance précédente.

Le bilan de la Banque de France accuse une augmentation de l'encaisse de 15 millions.

C'est encore le Crédit Foncier de France qui tient la tête au cours de 1,555. Le comptant même est plus suivi.

Les projets de fusion de la Banque Hypothécaire avec notre grande institution de crédit ajoutent aux désirs des capitalistes d'entrer dans cette valeur. Il est certain qu'avant peu la hausse atteindra une plus grande proportion.

Les Magasins de France et d'Algérie sont très-demandés au comptant, nul doute que des cours un peu élevés ne soient cotés avant peu.

Le Crédit Général Français est assez délaissé à 485. Cette valeur a quelque peine à reprendre un courant d'affaires sérieux.

Le Crédit de France est très-bien vu en ce moment ; cette société, d'après toutes nos informations, gardera son indépendance ; les versements qui ont été effectués jusqu'à ce jour sont très-nombreux.

Le marché des autres sociétés de crédit est sensiblement plus actif.

L'action de la Compagnie des Mines d'Aguilas se présente comme un titre d'un placement très-solide à 550, c'est un cours des plus avantageux.

Les actions de chemins de fer qui étaient en grande baisse sont encore sans transactions : Lyon à 1,700, Orléans à 1,300.

#### Chronique militaire.

L'inspection du génie pour le 4<sup>e</sup> arrondissement, Direction de Nantes, dont relève la

place de Saumur, est confiée cette année au général de division Parmentier.

#### MUTATIONS.

Service d'état-major. — M. de Cléric, capitaine de cavalerie, hors cadres, employé à l'état-major du 1<sup>er</sup> corps d'armée, est nommé à l'état-major de la subdivision d'Ain Draham (division du Nord. Corps d'occupation de Tunisie).

Artillerie. — M. Fayolle, lieutenant en 1<sup>er</sup> au 3<sup>e</sup> régiment, faisant fonctions d'instructeur d'équitation et de conduite des voitures, a été classé au 36<sup>e</sup> régiment pour y remplir les mêmes fonctions.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

##### Saumur.

Comme nous l'avions annoncé, le détachement de la compagnie de sapeurs-pompiers de Saumur qui a pris part au concours de Nantes est arrivé hier dans notre ville à 4 heures 1/2. Toute la compagnie était réunie devant la gare d'Orléans pour faire aux vainqueurs une digne réception et leur offrir un bouquet.

Le drapeau, décoré de ses deux nouvelles médailles et entouré des heureux du concours, a été présenté à la troupe, et les tambours ont battu aux champs.

Puis la rentrée en ville a eu lieu ; la compagnie était escortée d'une foule sympathique qui s'était portée à la rencontre des vainqueurs. Les pompiers sont entrés dans la cour de l'Hôtel-de-Ville et ont été reçus et félicités par M. le Maire. Tous ont trinqué à la santé des héros du jour et à la gloire de la compagnie.

Nous sommes heureux de ces brillants succès, et nous félicitons les officiers et les soldats qui ne négligent rien pour se perfectionner dans les connaissances qui leur sont nécessaires et pour se tenir à la hauteur des progrès du jour.

La fanfare du 2<sup>e</sup> régiment de pontonniers, qui n'avait pu, par suite du mauvais temps, se faire entendre à son premier passage, nous a donné hier soir un concert au Square du théâtre, et le public saumurois a pu apprécier le talent des musiciens et l'habile direction de leur chef.

On a surtout applaudi la charmante sérénade espagnole de O. Métra, la fantaisie champêtre intitulée *Kermesse au bois* et une délicieuse mazurka. La polka chantée, le *Cri-Cri d'Amanda*, a beaucoup amusé, mais a été trouvée trop courte.

Cette occasion d'entendre la fanfare du 2<sup>e</sup> pontonniers a été une véritable bonne fortune pour tous les amateurs.

Nous engageons vivement l'Argus qui nous a écrit à se faire connaître, afin que nous puissions apprécier si nous devons avoir confiance dans sa perspicacité, et s'il y a lieu de tenir compte de ses observations. Nous ne les publierons qu'à cette condition.

Bien que la liberté républicaine ne permette pas, à Saumur et dans quelques villes, aux processions des Rogations de parcourir les rues et d'appeler sur le travail de l'homme les bénédictions du ciel, les supplications publiques instituées par saint Mamert se font dans toutes nos églises, et l'Église prie Dieu d'éloigner tous les fléaux qui menacent les fruits de la terre.

À Angers et à Rennes, les processions des Rogations ont la liberté de sortir des églises, comme si nous ne subissions pas une R. F. ennemie de la liberté.

Les républicains de Rennes et d'Angers ont donc moins horreur de la liberté que les républicains de Saumur ?

On nous écrit de Méron, canton de Montreuil-Bellay :

« Dernièrement, notre maire s'est payé une magnifique écharpe à glands. Mais comme il trouvait que ce meuble n'était pas d'un grand rapport dans sa maison, il a eu l'ingénieuse idée de faire voter par son conseil, dans la session dernière, une somme de quarante francs pour couvrir cette dépense.

» Quel touchant désintéressement ! »

#### LES COMMISSIONS SCOLAIRES.

Rou-Marson. — Le Conseil municipal a nommé à l'unanimité, comme membres de la commission scolaire : M. Baillou de la Brosse.

Neuillé. — Ont été nommés : MM. Le pelletier de Salvart, Martineau, Bertin Hardy, tous opposés à la nouvelle loi de l'enseignement.

#### LES DEUX INCENDIES DE VILLEBERNIER. (Nouveaux détails.)

Hier, au moment où nous mettions sous presse, les détails manquaient encore sur les deux sinistres de Villebernier.

Le premier incendie a consumé un hangar en chaume, situé à 30 mètres environ du passage à niveau, près le château de Beauvozier. Ce hangar, qui présentait une superficie de 36 mètres carrés environ, est complètement détruit ; il ne reste qu'un monceau de décombres et quelques débris d'un pressoir et d'une cuve qui, hier, consumaient encore sous la terre amassée pour étouffer les flammes. Il n'aurait nait à aucun bâtiment, mais les étincelles auraient pu communiquer le feu à une maison voisine, si les travailleurs n'avaient surveillé de ce côté.

M. Florent Bruneau, propriétaire, estime cette perte à 350 fr., couverte par une assurance à la Mutuelle.

Le second incendie s'est déclaré, comme nous l'avons dit, à 1,500 mètres environ plus loin, dans une ferme appartenant même propriétaire, et exploitée par époux Cornilleau.

La maison incendiée était également verte en paille.

La femme Cornilleau venait d'entendre quelqu'un marcher ; croyant que c'était son mari qui rentrait, elle ne s'en préoccupa nullement. Mais, quelques instants après, elle comprit qu'on était venu mettre le feu chez elle dans deux tas de chaume et de fourrages que contenait sa chambre à refuge.

Les secours ne se firent pas attendre, mais que les travailleurs du premier incendie fussent déjà dispersés.

Avec une rapidité facile à concevoir, le feu avait déjà gagné la toiture, et les habitants ne savaient quels moyens prendre pour arrêter les flammes qui se frayaient un passage dans la couverture du bâtiment adjacent.

C'est alors que le brigadier de gendarmerie de Saumur et le gendarme Fraiteur montrèrent un courage qui leur fit le plus grand honneur.

Tous deux, après avoir démenagé la maison menacée, parvinrent à se hisser sur le toit, de là enlevèrent les premiers chevrons enflammés et firent ainsi la part du feu.

Enhardis par cette initiative courageuse et digne d'éloges, les habitants n'hésitèrent plus, et tous se mirent à l'œuvre.

A deux heures du matin, tout était terminé.

Dans ce sinistre, les pertes s'élevèrent pour le propriétaire à 600 fr., et pour le fermier à 200 fr. Cornilleau n'a rien d'assuré.

Erratum. — Dans notre numéro d'hier, s'est glissé une erreur que nous tenons rectifier.

Ce n'est pas M<sup>r</sup> Bruneau, comme nous l'avons dit, mais M<sup>r</sup> Cornilleau, qui a été à peine remis, etc., s'était levé pour aller chercher ses bestiaux.

Louresse. — Dimanche dernier, dans la matinée, pendant l'absence des habitants, un incendie, relativement considérable, s'est déclaré au village de La Bournaie, dans la maison des époux Neau. Au moment où les voisins s'aperçurent du sinistre, la toiture était déjà tout enflammée. On réunit à la hâte tous les secours possibles ; mais le manque d'eau, et la force d'un vent du Nord-Est, ne permirent pas de préserver les bâtiments, tout ce qu'on put faire ce fut de déménager le mobilier. En ce moment les époux Neau revenaient à leur domicile, et l'on peut juger de leur chagrin à l'aspect de ce désastre, qui se chiffre pour eux, en fourrages, linge et bâtiments, à une perte de 1,500 fr., couverte par l'assurance.

Les causes de cet incendie sont restées jusqu'ici inexplicables. (J. de Maine-et-Loire.)

ANGERS.

Un accident, dont les suites menacent malheureusement d'être terribles, est arrivé mardi, sur les 3 heures du soir, à M. de Capany, capitaine au 12<sup>e</sup> régiment de cuirassiers.

M. de Capany, désirant promener une de ses juments qu'il emploie d'habitude à la production, l'avait attelée à une charrette anglaise, et, en compagnie de son ordonnance, il se dirigea vers les Ponts-de-Cé. Arrivé à peu près à moitié route, la bête se mit à ruer violemment, brisa le tablier de la charrette, et alla accrocher la voiture de la cantinière du 77<sup>e</sup> de ligne qui suivait le régiment revenant de faire une promenade militaire.

M. de Capany, craignant de verser, voulut sauter, mais il tomba si malheureusement qu'il se brisa une jambe à la hauteur de la cheville.

L'ordonnance resta dans la voiture et n'eut aucun mal.

M. de Capany fut immédiatement ramené à son domicile; les médecins du 12<sup>e</sup> cuirassiers et du 77<sup>e</sup> de ligne ainsi que M. le docteur Dezanneau furent appelés pour réduire la fracture.

Ces docteurs ont déclaré que l'état du blessé était fort grave; ils craignent d'être obligés de pratiquer l'amputation du membre brisé.

Si l'amputation est faite, le 12<sup>e</sup> cuirassiers perdra un de ses plus brillants officiers.

A l'heure où nous écrivons, l'état du blessé ne s'est malheureusement pas amélioré. (Patriote.)

LES COURSES DE VÉLOCIPÈDES A ANGERS.

Les courses de jeudi ont été favorisées par un temps magnifique. Une foule immense se pressait le long des barrières que l'on avait élevées pour former le champ de course, et tout se serait passé admirablement si un accident n'était venu jeter un voile sur toutes les têtes attentives et rieuses des spectateurs. A l'handicap, course des lauréats, M. Duncan, se voyant précédé quelque peu par M. Charles Terront, voulut forcer afin de gagner son adversaire; mais, par un mouvement trop brusque, ses pieds quittèrent les pédales, et le vélocipédiste fut lancé par dessus son gouvernail.

En même temps, M. de Civry, qui arrivait immédiatement après M. Duncan, n'ayant pas eu le temps d'éviter le vélocipède de son concurrent, heurta sa roue de derrière et fut à son tour rouler dans la poussière. On releva les blessés qui reçurent les soins du docteur Guignard, et la course continua. M. de Civry eut le courage cependant de revenir pour la course des tricycles où il obtint le premier prix. (Etoile.)

Demain dimanche, au Mail, la grande Course de fond, de 11 heures à 5 heures. Six heures consécutives de vélocé!

On nous apprend qu'il y a déjà 24 engagements. Malgré leurs blessures, MM. de Civry et Duncan espèrent entrer en lice.

L'ASSASSINAT DE LA RUE DES COGNÈES A TOURS.

Mardi soir, vers 4 heures 1/2, le nommé François Hubert, ouvrier serrurier, entra chez le sieur Roche, tourneur, rue des Cognées, 37, à Tours, pour y prendre un paquet qu'il y avait laissé dans la matinée du même jour. Il était accompagné d'un de ses camarades, le sieur Roux.

Depuis quelques minutes il était assis près de la cheminée, lorsque survint le nommé Pierre Gouzay, cordonnier, avec lequel, la veille, il avait fait une partie de plaisir.

Quelques paroles furent échangées. Tout-à-coup, sans que rien pût expliquer la cause du crime qui allait être commis, Gouzay se jeta sur Hubert, et, en lui donnant un coup de couteau, lui fit une large et profonde blessure à la cuisse.

Épouvanté, Hubert se leva précipitamment et voulut s'enfuir. Mais l'assassin lui porta encore quatre coups de couteau.

Un de ces coups atteignit la victime au milieu du ventre; les trois autres frappèrent la région du cœur.

Cette scène sanglante s'était passée avec une telle rapidité que le sieur Roux, qui en était témoin, n'avait pas eu le temps de l'empêcher.

Voyant que Gouzay se disposait à conti-

nuer, il lui lança, sur la tête, un coup de canne plombée.

Se sentant frappé, Gouzay se tourna vers ce nouvel adversaire, en le menaçant de son arme; mais celui-ci se sauva dans la rue, suivi de près par l'assassin.

Une voisine, la femme Entraignes, épicière, attirée par les cris de Roux, entra dans la chambre où l'assassinat avait eu lieu. Elle trouva Hubert debout près de la cheminée, pâle comme la mort, et se tenant à deux mains la poitrine ruisselante de sang. L'ayant pris par le bras, elle voulut l'emmener chez elle pour lui donner des soins.

Le blessé se laissa conduire; mais en arrivant dans la rue il tomba, et une seconde après il rendait le dernier soupir.

Au même instant un rassemblement considérable se forma devant la maison. Le corps du malheureux Hubert fut relevé et transporté dans une maison voisine, tandis que l'on s'empressait d'aller prévenir M. le commissaire de police du quartier de l'Ouest.

Dans la foule on s'entretenait vivement des faits qui venaient de se passer, lorsque, tout à coup, Gouzay, qui avait poursuivi Roux sans pouvoir l'atteindre, arriva, tenant encore son couteau à la main.

Ce misérable, alors que l'on demandait le nom de l'auteur de l'assassinat, se vanta d'avoir commis le crime.

Saisi aussitôt et garrotté par plusieurs ouvriers, malgré sa vive résistance, il fut conduit au commissariat de police et de là au pénitencier.

Le mobile de l'assassinat n'est pas encore positivement connu. On suppose que Hubert et Gouzay poursuivaient la même femme de leurs assiduités et que l'assassinat aurait été poussé par la jalousie.

Ce qui paraît certain, c'est que Gouzay et la victime avaient fait, chacun de son côté, d'assez fortes libations.

Mais voici un point qui pourrait atténuer, jusqu'à un certain point, l'horreur qu'inspire le crime que nous venons de rapporter.

Peut-être aura-t-on à se demander si l'assassin avait toute sa raison.

Cet homme était, en effet, entré, dans le courant de novembre dernier, à l'asile des aliénés de Tours. Il en était sorti depuis 10 ou 15 jours seulement.

Hubert était âgé de 30 ans environ. Il était originaire de Laval.

La justice, à la première nouvelle de l'assassinat, s'est transportée rue des Cognées et a commencé une information.

Nous reviendrons sur cette triste affaire dès que de nouveaux renseignements seront parvenus à notre connaissance. (Journal d'Indre-et-Loire.)

Le sieur Genty, pauvre journalier, était allé déclarer à M. le maire de Pocé (Indre-et-Loire) le décès d'un de ses enfants. Le maître d'école, remplaçant le maire absent, lui dit après avoir pris note de la déclaration: «Maintenant qu'allez-vous faire? — Je vais aller chez M. le curé du Bout-des-Ponts, desservant Pocé, pour le prier de faire l'enterrement de mon petit garçon. — Gardez votre argent, dit l'instituteur, plutôt que de le donner au curé. Faites-le enterrer civilement. — Si c'est votre idée, reprit le sieur Genty, ce n'est pas la mienne. J'irai trouver M. le curé et je le prierai de faire la sépulture.» Voilà un instituteur peu disposé, ce nous semble, fait remarquer le Journal d'Indre-et-Loire, à rester neutre dans son enseignement.

NANTES.

L'Espérance du Peuple a reçu communication d'une lettre manuscrite que les instituteurs se transmettent l'un à l'autre en la transcrivant eux-mêmes. Pourquoi donc ne l'a-t-on pas fait imprimer?

Voici cette pièce curieuse, qui se passe de commentaires:

CONFIDENTIELLE. Nantes, le 24 avril 1882.

Monsieur l'instituteur,

En vue de l'exécution prochaine de la loi obligatoire du 28 mars dernier, nous avons besoin, dans chaque commune, d'un délégué qui partage entièrement les vues de l'administration supérieure sur les avantages inappréciables que peut procurer une sage application de cette loi. Je viens donc vous prier de me désigner, sans retard, une personne de votre commune, prise en dehors de l'administration et du Conseil municipal, qui réponde à ce besoin et qui veuille bien accepter d'être délégué de l'administration

dans la commission scolaire communale. Il n'est pas nécessaire qu'elle soit instruite, puisqu'elle n'aura aucune espèce d'examen à faire; mais il faut qu'elle accepte de nous renseigner exactement sur tout ce qui se passera au sein de cette commission et qu'elle soit en communion d'opinion avec le gouvernement républicain.

AVIS IMPORTANT.

Il ne doit être apporté aucun changement à ce qui s'est fait jusqu'ici dans nos écoles publiques, en ce qui concerne l'instruction religieuse et l'assistance aux offices de l'église. Des instructions spéciales seront adressées en temps utile, lorsqu'il faudra y apporter des modifications.

Suit une signature illisible.

On a les meilleures nouvelles possibles de la récente pêche des huîtres, dite caravane, dans la Manche.

Cinq cents bateaux ont pris part à la pêche qui a rapporté douze millions d'huîtres.

Faits divers.

Le tribunal civil de Marseille a rendu son arrêt dans le procès en revendication du château impérial contre l'impératrice Eugénie. Le jugement est longuement motivé. La ville est déboutée de sa demande et condamnée aux dépens.

\*\*

GRAND INCENDIE A LYON.

Jeudi soir, jour de l'Ascension, à quatre heures, un incendie a éclaté dans la partie nord des vastes chantiers de la Buire, à Lyon.

L'incendie, poussé par un vent violent du nord, a atteint rapidement l'extrémité sud des ateliers, parcourant ainsi une longueur d'environ 400 mètres.

Les ateliers de scierie et de menuiserie, les magasins de bois, les fours, les hangars où se trouvaient des wagons non encore livrés, et toutes les maisons de la rue Crémieux, adossées aux ateliers, sont devenues la proie des flammes.

Sur les 3,000 ouvriers occupés dans les chantiers de la Buire, 4,800 environ vont être privés de travail.

Les dégâts sont très-considérables. La première dépêche les évalue à 4 millions.

On ignore encore la cause de cet incendie.

\*\*

L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE.

On n'est pas lycéen pour rien!

Dimanche dernier, un lycéen, monté en compagnie d'une dizaine de militaires dans le train partant de Don pour Lille, à sept heures du soir, s'est livré aux propos les plus cyniques sur la religion et en particulier sur la Sainte-Vierge. Un ou deux soldats prirent fait et cause et soutinrent les théories du lycéen, tandis que les sept ou huit autres lui reprochaient son langage.

Loin de cesser, le jeune homme continua à débâter sur la religion, alléguant «qu'on n'est pas lycéen pour rien.»

Les choses s'envenimèrent au point que les militaires dégainèrent, tandis que les voyageurs atterrés criaient à tue-tête de faire arrêter le train; les femmes poussaient des cris affreux; une, entre autres, s'est trouvée mal.

Il fallut l'énergique intervention d'un sous-officier pour mettre fin à cette scène scandaleuse, dont tout l'honneur revient à ce produit précoce de l'éducation selon Paul Bert.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

La Lanterne d'Arlequin a désormais marqué sa place parmi les meilleures publications satiriques illustrées à bon marché, et à la portée de tous les véritables conservateurs. Ses textes variés, ses dessins, son format populaire, son bas prix, tout la recommande à la faveur de nos amis.

Sommaire du n° 59. — Comment faut-il résister à la loi de malheur? La grande commission de l'armée; La grève des électeurs; Le scrutin et l'abstention; Il te tutoie! La rentrée des Chambres; Le préfet de Nîmes; L'œil du borgein; Choses et autres; La rentrée (poésie); Fables; Conseils pratiques.

Abonnements: 8 fr. par an; 4 fr. pour 6 mois; 10 centimes le numéro. Dans les gares, les bonnes

librairies, chez les marchands de journaux. — Bureaux, à Tours, rue Richelieu, 13. Se trouve, à Saumur, chez M. Dézé, libraire.

COMPAGNIE GÉNÉRALE

CORRESPONDANCE AUX CHEMINS DE FER

Pour les transports à grande et à petite vitesse CAMIONNAGE, ENTREPOTS, MAGASINS GÉNÉRAUX

Société anonyme au capital de 25 Millions de francs

DIVISÉ EN 50,000 ACTIONS DE 500 FRANCS pouvant être porté à 50 Millions de francs.

Statuts reçus par M<sup>r</sup> DUFOUR, notaire à Paris.

Siège social: 8 bis, rue de Châteaudun, PARIS.

COMITÉ D'INITIATIVE

PRÉSIDENT: M. Émile LEVÉL, ingénieur.

MEMBRES:

MM. Auguste DECAMPS, de la Maison de Camionnage Glaize, Decamps et C<sup>o</sup> à Toulouse, correspondant des Chemins de fer d'Orléans et du Midi.

S. de HERRIA.

DESPAUX, Industriel, Juge au Tribunal de Commerce.

FAURIE (Henri), propriétaire.

FOURÉ, Correspondant des Chemins de fer du Nord, à Tourcoing-Roubaix.

LINGET, Avocat, Ingénieur civil des Mines.

Comte RAPP DE DANTZIG.

Le Conseil d'Administration sera nommé par les Actionnaires de la Société réunis en Assemblée Générale.

ART. 2 DES STATUTS.

La Société a pour objet:

1<sup>o</sup> L'établissement et l'exploitation de tous services de camionnage, factage et correspondance aux chemins de fer français.

2<sup>o</sup> L'établissement et l'exploitation, particulièrement dans le voisinage des gares, de tous entrepôts, magasins généraux et Salles de ventes publiques.

3<sup>o</sup> Toutes opérations industrielles et commerciales se rattachant aux services ci-dessus, toutes opérations de douane, d'importation et d'exportation.

ÉMISSION

De 47,500 Actions de 500 Fr.

ON VERSE:

En souscrivant..... 50 fr. } 125 fr.

A la répartition..... 75 fr. }

Sur les 375 francs restants, 125 francs devront être versés deux mois après la constitution définitive de la Société, le complément ne sera appelé que successivement et selon les besoins de l'entreprise, sur décision du Conseil d'Administration publiée au moins deux mois à l'avance.

Les Actions pourront après la libération de 250 francs être converties en titres au porteur par délibération de l'Assemblée Générale.

La Souscription sera ouverte le 25 Mai 1882

A PARIS:

AU SIÈGE SOCIAL DE LA COMPAGNIE, 8 bis, rue de Châteaudun, 8 bis

DANS LES DÉPARTEMENTS:

Chez tous les banquiers correspondants Et notamment chez

M. CHAUMIER, agent de change à ANGERS, qui tient les Statuts de la Société à la disposition du public.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

Les demandes qui parviendront avant le 25 mai seront irréductibles.

La Cote officielle sera demandée.

LE SANG, C'EST LA VIE!!!

Le ROB LECHAUX Cresson et Salsepareille rouge concentré et iodurés, garanti sans mercure, fortifie, purifie et régénère le sang.

Le ROB LECHAUX rend la force aux enfants lymphatiques, aux jeunes filles et aux femmes anémiques, aux convalescents et aux vieillards affaiblis.

Le ROB LECHAUX détruit sans retour et sans régime toutes les impuretés contenues dans le sang.

Le ROB LECHAUX donne de l'appétit, favorise la constitution, évite les congestions, guérit rapidement les glandes, Démangeaisons, Eczémas, Plaies, Douleurs, Toux rebelle, Asthme, Rachitisme, Dépôt de lait, etc., etc.

GUÉRISON DE DARTRES VIVES DE 10 ANS. Je n'ai, mon cher Confrère, que des éloges à vous faire sur la préparation de votre ROB LECHAUX, qui donne des résultats vraiment surprenants. En voici un entre autres. — Une jeune femme souffrait horriblement de darts vives qui lui couvraient une partie du corps. Depuis plus de 10 ans elle était en traitement sans aucun résultat. En quatre mois, au moyen de votre ROB LECHAUX, elle a obtenu une guérison complète. Depuis plus d'un an elle jouit d'une parfaite santé.

NORV, Ph<sup>o</sup> de l'école de Paris, à Mayenne. Le ROB LECHAUX est le meilleur reconstruc-tif que l'on puisse donner pour réparer les forces des jeunes gens affaiblis par les études et des hommes épuisés par le travail.

Le ROB LECHAUX garanti sans mercure, remplace avantageusement l'huile de foie de morue, et peut être donné aux plus petits enfants comme aux grands personnes.

Envoi gratis d'une broch. intéressée avec attestat. nomb. Le facou 4 fr.; expéd. franco de 6 fr. pour un cure contre mandat-poste de 2 fr. adressé à Mario LECHAUX, Pharmacien-Chimiste, rue Sainte-Catherine, 164, Bordeaux.

A Saumur: Normandine, pharmacien, et dans toutes les bonnes pharmacies.

## LE JEUNE AGE ILLUSTRÉ

Revue hebdomadaire,

Paraissant tous les samedis, sous la direction de

M<sup>lle</sup> LÉRIDA GEOFFROY.

76, rue des Saints-Pères, Paris.

Ce charmant journal, imprimé avec un grand luxe et orné de nombreuses illustrations, compte déjà, au commencement de sa seconde année, près de 4,000 abonnés; de si brillants débuts n'étonneront pas ceux qui ont eu occasion de feuilleter un seul numéro du *Jeune Age Illustré*.

Aucun journal n'existait encore qui s'adressât à l'âge intermédiaire qu'on peut appeler la seconde enfance; les bédés avaient leurs journaux; les grands frères, les grandes sœurs avaient les leurs; les enfants de dix à quatorze ans n'avaient pas une Revue périodique qui leur fût spécialement destinée. M<sup>lle</sup> LÉRIDA GEOFFROY a comblé cette lacune. Désormais, ces enfants n'auront qu'à demander à leurs parents de les abonner au *Jeune Age Illustré*, et, chaque semaine, ils trouveront dans leur journal une charmante revue écrite tout spécialement pour

eux, de jolis contes, d'intéressantes histoires dont les héros sont des enfants de leur âge, des récits de voyage, sans longueur ni détails inutiles, d'instructifs entretiens sur l'histoire naturelle, etc., etc.

Les concours de dessin, les concours littéraires, les prix offerts aux abonnés qui enverront le plus de solutions justes des nombreux problèmes proposés sous le titre: *Heures de loisir*, sont autant d'attraits qui assurent au *Jeune Age Illustré* un succès toujours croissant auprès de ses gentils lecteurs.

Quant à la sympathie des familles, elle ne peut manquer à une publication dont le but est d'amuser et d'instruire les enfants, de développer leur intelligence, enfin, et surtout, de former leurs jeunes cœurs en ne mettant sous leurs yeux que de bons et salutaires exemples.

### Appel aux Poètes.

Un Concours poétique est ouvert à Fécamp (Seine-Inférieure).

Tous les Poètes peuvent y prendre part.

Demander le programme à M. E. HEROUARD, 30, rue Sainte-Croix, à Fécamp (Seine-Inférieure).

**L'ART NATIONAL**, Etude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CLEUZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 80 francs; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

### SALLE D'ARMES

Rue Beaurepaire, 9, ANCIENNE MAISON FRUGIER.

M. ANGELI, ex-professeur d'escrime l'Ecole de cavalerie, a l'honneur d'informer les amateurs d'armes qu'il vient d'ouvrir un cours d'escrime.

Leçons particulières. — Abonnements au mois et à l'année.

## CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES	
		A POITIERS	A ANGERS
6 h. — matin.		10 h. 31 matin.	8 h. 48 matin.
8 25 —			11 h. 43 —
11 15 —		7 39 soir.	
1 17 soir.		4 55 —	
4 55 —			
7 50 —		11 48 —	

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES	
		A MONTREUIL	A SAUMUR
5 h. 50 matin.		9 h. 18 matin.	6 h. 50 matin.
18 35 —		5 17 soir.	9 h. 30 —
2 15 soir.		3 50 —	11 48 —
6 45 —		10 47 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 15.

P. GODET, propriétaire-gérant.

## COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 MAI 1882.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture préc.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture préc.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture préc.
3 %	83 90	83 70	Nord	2103	2100	OBLIGATIONS		
3 % amortissable	84	83 92	Orléans	1295	1300	DÉP. DE LA SEINE, emprunt 1857		
3 % amortissable nouveau			Ouest	805	805	Obligations foncières 1877		
4 1/2 %	112 70	111 50	Compagnie parisienne du Gaz	1625	1620	Obligations communales 1879		
5 %	117	116 80	Canal de Suez	2760	2720	Obligat. foncières 1879 3 %		
Obligations du Trésor	520	520	C. g'n. Transatlantique	530	550	Est		
Obligations du Trésor nouvelles	518	521	OBLIGATIONS.			Midi		
Banque de France	5530	5540	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	502	502 50	Nord		
Comptoir d'escompte	1040	1050	— 1865, 4 %	520	518	Orléans		
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1550	1560	— 1869, 3 %	402	401	Ouest		
Crédit de France	262	270	— 1871, 3 %	396	395	Paris-Lyon-Méditerranée		
Crédit mobilier	570	570	— 1875, 4 %	510	511 50	Paris-Bourbonnais		
Est	753	750	— 1876, 4 %	510	510	Canal de Suez		
Paris-Lyon-Méditerranée	1705	1685						
Midi	1295	1285						

## GARE DE SAUMUR.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.  
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — — — — omnibus-matin.  
8 — 56 — — — — — omnibus-matin.  
1 — 25 — — — — — omnibus-matin.  
3 — 32 — — — — — soir.  
7 — 15 — — — — — express.  
10 — 37 — — — — — omnibus.  
— — — — — (s'arrête à Angers)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.  
3 heures 26 minutes du matin, direct-matin.  
8 — 21 — — — — — omnibus.  
9 — 49 — — — — — omnibus.  
12 — 40 — — — — — express.  
4 — 44 — — — — — soir, omnibus-matin.  
10 — 28 — — — — — express-poste.  
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir Saumur à 6 heures 56.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

### A VENDRE UNE JOLIE PROPRIÉTÉ

Située dans un beau site, à 2 kilomètres de Saumur. Avec maison de maître, bâtiments de ferme et dépendances. S'adresser, pour traiter, au notaire. (128)

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

### A VENDRE L'HOTEL VÉE

Situé à Saumur, place Maupassant. S'adresser, pour traiter, au notaire.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

### A LOUER DE SUITE, UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 8. S'adresser au notaire. (262)

### A VENDRE OU A LOUER PRÉSENTEMENT MAISONS

A Beaulieu, commune de Dampierre. S'adresser à M. Joseph SCHRETTEN-THALER, pâtissier, rue Saint-Jean.

### A VENDRE Tapisseries anciennes d'Aubusson ET DES GOBELINS.

S'adresser maison CHAUVET, à Varrains. (293)

### A VENDRE Prairies artificielles

S'adresser à M. RIVAUD, à Saumur.

### A VENDRE Une JUMENT 3/4 sang, 4 ans.

S'adresser à M. LE PELLETIER, à Salvart (Neuillé).

### A LOUER POUR ENTRER EN JOUISSANCE DE SUITE, UNE MAISON

Avec cave et jardin, Situés à Saint-Florent. Appartenant à M. Poitou Bernard, propriétaire à Saumur.

Cette maison était occupée autrefois par M. Frédéric Gratien, négociant à Saint-Florent, actuellement en faillite. S'adresser à M. Ludovic PROUST, expert comptable à Saumur, syndic de la faillite de M. Frédéric Gratien.

### A LOUER UNE MAISON

Pour la Saint-Jean prochaine, Rue du Pavillon, 5, Comprenant: Salon, salle à manger, trois chambres à coucher, deux cabinets, mansardes, greniers, cuisine, cave, jardin. S'adresser à M<sup>me</sup> DUMAS, rue Saint-Nicolas, n° 100. (197)

### A VENDRE A LOUER OU A ARRETER

Pour se retirer des affaires UNE FABRIQUE DE POTERIE ET CAILLOUX Bien achalandée et en bon état. Belle position avantageuse, bien située, A SAUMUR (Maine-et-Loire); MAISON TRÈS-SPACIEUSE Dans laquelle s'exploite cette industrie.

Cette maison, favorable à tout commerce, usine et industrie, pourrait être divisée. — Affaire avantageuse. — Grande facilité de paiement. S'adresser, pour les renseignements et traiter, à Saumur, à M. COULON, propriétaire, rue du Champ-de-Foire, 7, et à M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

### A VENDRE UNE USINE

A SAUMUR, Avec Machine à vapeur verticale Force 3 chevaux, Et tous ses accessoires, pouvant servir à toute industrie. S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON de Saumur, Vins, Eaux-de-Vie et Liqueurs, demande un représentant sérieux pour faire la place. S'adresser au bureau du journal.

COMPTABLE actif, travailleur, bonne écriture pour expédier, connaissant les diverses branches de comptabilité, désire un emploi. S'adresser à COULON-GABORY, à la Sablonnière, Saumur. (209)

### A CÉDER MAISON DE MODES

à Saumur. S'adresser à M<sup>me</sup> LAMBERT, 6, rue Saint-Jean. (279)

### MALADIE INQUIÉTANTE ET GÉNÉRALE DANS LE PAYS



Semblable à la tempête, elle fond sur nous à l'improviste. Ceux qui en sont victimes souffrent dans la poitrine, les côtés et quelquefois dans le dos. Ils sont ennuyés et ont toujours envie de dormir; la bouche est mauvaise surtout le matin. Les dents s'encrassent d'un mucus collant. L'appétit ne va pas. La maladie ressent comme un grand poids sur l'estomac et quelquefois comme un vide et une faiblesse dans le creux de l'estomac. Les yeux sont ternes et les extrémités froides et humides. Ces symptômes sont souvent accompagnés d'une toux sèche d'abord, mais suivie plus tard d'expectoration d'une teinte verdâtre. Le malade ressent une fatigue incessante, et les nuits, passées la plupart dans l'insomnie, ne le soulagent pas. Il devient nerveux, irascible et morose et prend tout en mauvaise part. Lorsqu'il se lève subitement, il éprouve des vertiges; il est, en outre, généralement constipé et souffre des hémorrhoides, sa peau est sèche et chaude par moment, le sang devient épais et inerte, le blanc des yeux prend une teinte jaunâtre, l'urine est rare, foncée et forme dépôt. Le malade est souvent trompé sur la nature de cette maladie. Les uns l'ont considérée comme une maladie du foie, les autres comme une dyspepsie, d'autres enfin comme une maladie de la rate, etc., mais aucun de leurs divers traitements n'a obtenu de succès. Seules, les **PILULES SUISSES** ont eu contre ces affections un succès qui ne s'est jamais démenti; elles guérissent radicalement, dans chaque cas, la cause du mal, et, par conséquent, le mal lui-même. Elles sont composées de plantes rares dont la vertu médicinale a été récemment découverte, et leur place est désormais assurée au rang des meilleurs remèdes.

En vente dans les Pharm<sup>ies</sup> au prix de 1<sup>fr</sup> 50 la boîte. Dépôt à Saumur, chez M. NORMANDINE pharmacien.

**Extrait de Viande**  
Bouillon instantané  
**MEBIG**  
5 Médailles d'Or, 3 Gds Dipls d'Honneur  
PRÉCIEUX POUR MALADES & MÉNAGE  
Se vend chez les Épiciers et Pharmaciens

**AVIS**  
Les personnes atteintes d'une maladie des voies urinaires ont suivi tous les traitements et ne guérissent pas. Elles peuvent écrire au Docteur RITH, à Saint-Jean-de-Lesne (Côte-d'Or). Leur guérison est certaine.

UN JEUNE HOMME, au cœur noble, place de Nantes, demande des présentations de Saumur et autres localités sur cette place. S'adresser au bureau du journal.

**AVIS**  
Nous recommandons aux amateurs de bon potage le **Tablès J. CARRÈRE**, dont la qualité est reconnue à tous ceux fabriqués par ce jour a une réputation justifiée. Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le préféré. A SAUMUR, chez MM. TARDY, confiseur, GARREAU-RATOUX, fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

**PALAIS DES MARCHANDS**  
Rue Baudrière, — Angers  
TRÈS-GRAND CHOIX DE MEUBLES DE STYLE  
En Pich-Pin et Cerisier  
POUR  
**BAINS DE MER**  
**MAISONS DE CAMPAGNE**  
LITERIE — SOMMIERS

**FBR ENCAUSSE** | **FUMIGATEUR**  
Liquide ne constipant pas. | Anti-Asthmatique.  
3 fr. 50 le Flacon. | 2 fr. 50 la boîte.  
Se trouvent chez M. ERNOUL, pharmacien à Saumur.

**LA VELOUTINE**  
EST UNE  
Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth  
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU  
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.  
PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Harpe  
GE MIFFER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS  
Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

Saumur, imprimerie de P. GODET.